

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 24 septembre 2024</p> <p>Date de la convocation : 17 septembre 2024</p> <p>Date de publication : 30 septembre 2024</p>	<p><u>DÉLIBÉRATION</u> <u>2024/50</u></p>
	<p><u>Département</u> <u>des YVELINES</u></p> <p><u>Arrondissement</u> <u>de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Canton</u> <u>de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Commune de</u> <u>SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</u></p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/50

OBJET : ENVIRONNEMENT – Demande de subventions pour la rénovation du parvis de la Mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (20) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DES-CLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; M. Claude COTTIN ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Alexis POURKARTE ; M. Julien LEVILLAIN ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Sylvain GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Stéphanie VINSOT

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (5) :

M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
M. Jean-Louis BARAUT a donné pouvoir à Mme Véronique ERAPA
Mme Brigitte POINCELIN a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD

ÉTAIENT ABSENTS (4) :

M. Daniel UCÉDA ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Stéphanie BAGUET ; M. Joseph DEROFF ;

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

DCM 2024/50 – ENVIRONNEMENT – Demande de subvention pour la rénovation du parvis de la Mairie

Le projet de rénovation du parvis de la Mairie comprend l'aménagement de cheminements pavés, l'accessibilité PMR de la Mairie par deux rampes d'accès latérales, l'aménagement de massifs végétaux arbustifs, de vivaces et une petite surface de plates-bandes de pelouses. Le monument commémoratif Charles de Gaulle sera repositionné sur la place depuis la rue du Général Charles de Gaulle.

Les grandes lignes du projet ont été transmises et présentées aux membres de la commission Environnement du 14 mai 2024. Un plan des aménagements est joint à la présente note de synthèse ainsi qu'un chiffrage estimatif des travaux (hors monument). Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 191 080 € HT au stade avant-projet, pris en considération pour le calcul des bases de subventionnement.

Les travaux vont commencer à l'automne et se poursuivre jusqu'au printemps pour une inauguration prévue le 18 juin 2025.

Côté financements, le Conseil Régional d'Ile de France encourage les projets favorisant l'adaptation locale des territoires aux effets du changement climatique, en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature. À travers le dispositif « Création d'îlots de fraîcheur », la Région accompagne les projets ayant pour objectifs principaux de réduire la vulnérabilité des territoires face aux effets d'îlot de chaleur, de promouvoir les solutions fondées sur la nature et d'améliorer la qualité de vie des Franciliens. Le projet de la requalification de la Place de la Mairie est éligible.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie, à travers la mise en œuvre de son Plan Eau-Climat 2019-2024 accompagne également les collectivités afin de réduire à la source les écoulements de pluie dans les espaces urbains par des aménagements visant la déconnexion et l'infiltration des premières pluies. Le projet de la requalification de la Place de la Mairie est également éligible. Ces deux dispositifs peuvent être mobilisés pour les travaux de réfection du parvis de la Mairie selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Parvis de la Mairie - Dépenses - stade AVP		
	€HT	€TTC
Étude pré-opérationnelle et opérationnelle	17 800,00 €	21 360,00 €
Travaux : Terrassement	39 600,00 €	47 520,00 €
Travaux : Reprise des Réseaux	11 350,00 €	13 620,00 €
Travaux : Revêtements et ouvrages	31 300,00 €	37 560,00 €
Travaux : Mobilier et équipements	20 200,00 €	24 240,00 €
Travaux : Plantations	58 805,00 €	70 566,00 €
Travaux : Arrosage automatique (non éligible)	8 925,00 €	10 710,00 €
Travaux : nouveau monument commémoratif	3 100,00 €	3 720,00 €
TOTAL	191 080,00 €	229 296,00 €

Parvis de la Mairie - Recettes		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	57 324,00 €	30,0%
Région Ile de France - Ilots de fraîcheur	109 293,00 €	57,2%
Agence de l'eau	24 463,00 €	12,8%
TOTAL	191 080,00 €	100%

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la présentation en commission Environnement du 14 mai 2024 et en Commission des Finances du 11 septembre 2024,

ENTENDU l'exposé de Mme Annick LACHAUX-LUCIEN-BRUN, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée,

- **17 voix POUR**
- **1 voix CONTRE** : *Mme Alexie Morgane GUIGNARD* ;
- **6 Abstentions** : *M. Paul THIBAUD* ; *M. Jean-Louis BARAUT* ; *Mme Véronique ERAPA* ; *M. Pierre-Jean AUBERTIN* ; *Mme Brigitte POINCELIN* ; *Mme Stéphanie VINSOT* ;
- **1 Absent au moment du vote** : *M. Sylvain GUIGNARD* ;

APPROUVE le projet de requalification du Parvis de la Mairie pour un montant prévisionnel et estimatif de 191 080 € HT soit 229 296 € TTC

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE du Conseil Régional l'attribution d'une subvention de 109 293,00 € représentant 57,2 % des dépenses du projet.

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau l'attribution d'une subvention de 24 463,00 € représentant 12,8% des dépenses du projet.

PRECISE que Madame le Maire dispose de toute latitude pour adapter le montant des subventions demandées aux organismes visés dès lors que le reste à charge pour la commune du plan de financement prévisionnel est maintenu à 30% des dépenses éligibles.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches en vue de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance



Chantal WENDLINGER

Le Maire,



Joëlle JÉGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.